



MESSAGE IMPORTANT DE VOTRE MUNICIPALITÉ

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans le 8 mai 2023

AUX PROPRIÉTAIRES

**Madame,
Monsieur,**

Veillez prendre note que la compagnie **Sani Orléans Inc.**, à la suite de l'obtention d'un contrat avec la Municipalité, est la seule compagnie autorisée par celle-ci à procéder, en notre nom à la vidange des fosses septiques de votre secteur entre la période inscrite ci-dessous.

SECTEUR CONCERNÉ COTÉ NORD DU CHEMIN ROYAL DONT L'ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ EST UN CHIFFRE PAIR

15 AU 26 MAI 2023

Il est à noter que le propriétaire ou l'occupant n'a pas à être présent lors de la vidange de la fosse. Le 15 MAI Sani Orléans débutera par le numéro civique 2002, chemin Royal et terminera vers le 26 MAI au numéro 2980, chemin Royal.

- S'assurer de bien connaître l'emplacement du couvercle de la fosse septique afin de pouvoir l'indiquer clairement à l'entrepreneur.

Pour faciliter la localisation de la fosse par l'entrepreneur, le propriétaire ou l'occupant doit, au plus tard la veille de la période prévue pour la vidange, dégager de toutes obstructions le capuchon ou le couvercle de la fosse. Il doit également, s'il y a lieu, dégager le terrain donnant accès, à la fosse, de manière que le camion puisse se placer à moins de 30 mètres de celle-ci.

Si l'entrepreneur constate des anomalies telles que : non-accessibilité à la fosse, obstruction du couvercle, présence de contaminants dans la fosse (huile, produit pétrolier, etc.) ou de toutes autres raisons jugées valables, la vidange de la fosse ne pourra être effectuée. **Le propriétaire en sera avisé verbalement ou par écrit et devra défrayer, le cas échéant, les coûts de 85 \$ pour chaque déplacement supplémentaire lors de la visite subséquente.**

Recommandations :

- Dégager le couvercle (ou les couvercles si deux) de la fosse septique de toute obstruction, en excavant au besoin la terre, les objets et autres matériaux qui la recouvrent, de façon à laisser un espace libre de 15 centimètres (6 pouces) tout autour de celui-ci.
- Prendre tous les moyens nécessaires pour prévenir les dommages qui pourraient résulter d'une circulation à proximité de la fosse septique (entre autres, le camion ne doit pas circuler sur le champ d'épuration).



Un avis informant, le propriétaire ou l'occupant de la résidence, de la date et l'heure à laquelle la vidange a été effectuée, sera laissé sur place.

Si urgence, n'hésitez pas à contacter votre Municipalité au 418-829-3572.

****Veillez noter qu'un coût supplémentaire de 145 \$ sera facturé pour une visite hors calendrier régulier soit du 1^{er} décembre au 30 avril.**

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale/greffière-trésorière